



Grille d'évaluation des projets

Contexte

Le document ci-joint contient la grille d'évaluation utilisée par le Sous-comité virtuel d'évaluation des projets pour examiner les propositions de projets nouvelles et révisées. Il a été approuvé par le Comité des projets pendant sa neuvième réunion et entériné par le Conseil au cours de sa 114^e session (2 au 6 mars 2015).

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Critères principaux ¹		Notes du Membre	Observations (le cas échéant)	Note
1. Le pays est-il Membre de l'OIC ?	Oui/Non			Non = rejeté
2. Le pays est-il à jour dans le versement de ses contributions à l'OIC ?	Oui/Non			Non = rejeté
3. Les initiateurs ont-ils proposé ou identifié des sources de financement, y compris un point de contact ?	Oui/Non			Non = rejeté
4. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à réduire la pauvreté des communautés rurales ?	0 – 8			8
5. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?	0 – 5			5
6. Dans quelle mesure le projet est-il susceptible d'avoir un impact à long terme, au delà de sa durée, pour les bénéficiaires ?	0 – 9			9
7. Dans quelle mesure le projet favorise-t-il l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (y compris les jeunes) de participer au projet et d'en bénéficier ?	0 – 9			9
8. Les activités du projet créeront-elles des synergies avec d'autres initiatives engagées dans les pays ?	0 – 4			4
9. Dans quelle mesure le projet fait-il la promotion d'un secteur du café durable ?	0 – 8			8
10. Les activités du projet sont-elles respectueuses de l'environnement ?	0 – 5			5
11. L'initiateur a-t-il déjà mobilisé un cofinancement ?	0 – 6			6
12. Dans quelle mesure ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?	0 – 9			9

¹ Voir la stratégie de mise en valeur du café ([ICC-105-16 Rev. 1](#)) ainsi que le document [PJ-75/14](#) qui contient les nouveaux critères du FCPB.

Critères principaux		Notes du Membre	Observations (le cas échéant)	Note
13. Le projet est-il économiquement et commercialement viable ?	0 – 4			4
14. Le projet générera-t-il des bénéfices financiers durables ?	0 – 5			5
15. En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet pourra-t-il générer assez de bénéfices pour rembourser ces prêts ?	0 – 6			6
16. L'institution à l'origine de la proposition et qui en bénéficiera a-t-elle une comptabilité ?	0 – 2			2
17. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ?	0 – 4			4
18. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 Rev. 1 ?	0 – 3			3
19. Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 30 du document ICC-105-16 Rev. 1 ?	0 – 3			3
20. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont-elles judicieuses ?	0 – 3			3
21. Le projet peut-il effectivement atteindre son but ?	0 – 3			3
22. Le calendrier du projet est-il approprié ?	0 – 1			1
23. L'équipe de gestion du projet a-t-elle une bonne expérience de la mise en œuvre de ce type de projet ?	0 – 3			3
Total				100

Note : Si la réponse à l'une des questions 1 à 3 est "Non", le projet est considéré comme ne pouvant pas bénéficier du soutien de l'OIC.

Si la note totale pour l'ensemble des critères 4 à 23 est inférieure à 60%, le projet est considéré comme ne pouvant pas bénéficier du soutien de l'OIC.